



BAREME DES HONORAIRES TTC DE L'AGENCE

Prix maximum hors accords spéciaux de commercialisation

TERRAIN (tout type de mandat)

8% avec un minimum de 5 000 €

MANDAT SIMPLE

Prix du bien (honoraires d'agence inclus) Montant total des honoraires TTC

GARAGE	Forfait 2 500 €
0 à 50 000 €	Forfait 5 000 €
50 000 € à 100 000 €	Forfait 6 000 €
100 000 € à 200 000 €	6 %
200 000 € à 300 000 €	5 %
Au-delà de 300 000 €	4 %

MANDAT EXCLUSIF PARTAGE

6 % avec un minimum de 6 000 €



Le paiement des honoraires est exigible le jour où la vente est effectivement conclue.
Le redevable des honoraires est le vendeur (mandant), sauf disposition contraire au mandat.
Dans tous les cas, il sera admis que les honoraires mentionnés pourront être arrondis à la centaine d'euros la plus proche.

Tarifs applicables à toutes les offres de commercialisation signées à partir du 1 Avril 2022.
Notre barème est établi suivant la TVA en vigueur à ce jour, soit 20 %